

Evry le : 13/04/2017

CONVOCATION AUX PARTIELS - SEMESTRE 4 – SESSION 1
L2 ARTS DU SPECTACLE : Responsable : Martin GUERPIN


VOUS DEVEZ ARRIVER **30 MINUTES** AVANT CHAQUE EPREUVE
ET RESTER IMPERATIVEMENT DEVANT LA PORTE DE LA SALLE

DATE	DISCIPLINE	ENSEIGNANTS	HORAIRE	SALLE
Ma 9 mai 17	Communication	S. Massit	11h – 13h 11h – 13h40	A 311
Ma 9 mai 17	Arts et Civilisation	V. Anger	14h30 – 17h 14h30 – 17h40	Audio
Me 10 mai 17	Droit et Vie Sociale	J. Collay	10h – 12h 10h – 12h40	B 107
Me 10 mai 17	Histoire de la Musique	M. Thibault	14h – 17h 14h – 18h	Audio
Je 11 mai 17	Techniques Documentaires Informatiques	L. Dacht	9h – 10h30 9h – 11h	C 207 – C 208 C 209 – C 210 C 211
Je 11 mai 17	Danse et Spectacle	V. Colette-Folliot	13h – 16h 13h – 17h	209 - IDF
Ve 12 mai 17	Histoire de l'Art	F. Sénaud	10h – 13h 10h – 14h	01E08 - MAU
Lu 15 mai 17	Arts du Cirque	M. Moreigne	13h – 16h 13h – 17h	A 311
Me 16 mai 17	Commentaire d'Ecoute	D. Ehrhardt	13h30 – 16h30 13h30 – 17h30	Audio
Je 18 mai 17	Anglais – Examen final	F. Goodman	14h – 16h	A 322

NB : Les horaires inscrits en rouge concernent les étudiants qui bénéficient d'un 1/3 temps.

INFORMATIONS IMPORTANTES RELATIVES AUX EXAMENS
1. Vérification de l'identité :

- Aucune entrée ne sera autorisée avant la vérification de l'identité dans la salle d'examen.
- Vous devrez obligatoirement présenter : votre **carte d'étudiant** ou une **pièce d'identité (Carte d'identité, passeport)**.

Attention : le permis de conduire n'est pas une pièce d'identité.

⇒ A défaut de présentation de l'un ou l'autre document, vous ne pourrez pas composer.

2. Placement

- Lorsque le placement est prévu, vous devez impérativement respecter la place qui vous a été attribuée.
- S'il y a plusieurs salles pour une épreuve, vous devez impérativement composer dans la salle qui vous a été attribuée (Via E-MEDIA et affichage)

3. Téléphone portable :

Des horloges ont été placées dans les amphis et les salles dédiées aux examens.

Vous ne devez en aucun cas garder votre téléphone portable sur vous, dans votre manteau, ou sur votre table de composition. Prévoyez malgré tout une montre (non connectée !) ou un réveil.

4. Matériels et documents autorisés durant l'examen :

Seuls les matériels et documents **figurant sur la convocation seront autorisés durant l'examen.**

5. Comportement troublant le déroulement d'une épreuve :

Tout étudiant dont le comportement perturbe une épreuve et empêche notamment les autres de composer sereinement **peut être immédiatement expulsé de la salle d'examen par le surveillant.**